



HAL
open science

Recension : Anne Bellon, L'État et la toile. Des politiques de l'internet à la numérisation de l'action publique, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2022, 319 p.

Marie Alauzen

► **To cite this version:**

Marie Alauzen. Recension : Anne Bellon, L'État et la toile. Des politiques de l'internet à la numérisation de l'action publique, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2022, 319 p.. Réseaux : communication, technologie, société, 2024, Suite et prélude, N° 243 (1), pp.335-339. <10.3917/res.243.0335>. <hal-04494837>

HAL Id: hal-04494837

<https://hal.science/hal-04494837v1>

Submitted on 12 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Anne Bellon, L'État et la toile. Des politiques de l'internet à la numérisation de l'action publique, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2022, 319 p.

Remettant sur le métier sa thèse, soutenue en 2018, Anne Bellon interroge dans *L'État et la toile* les effets de la rencontre entre des réseaux décentralisés – internet en particulier – et l'administration de la société par l'État en France. « Comment l'État a-t-il pris pied sur la toile ? », voici l'image filée qui organise le développement. La thèse est énoncée en introduction : l'étatisation des réseaux informatiques a précipité une néolibéralisation des modes d'intervention par le truchement d'instruments numériques d'action publique.

Pour les besoins de sa démonstration, le chapitre 1 nous emmène aux États-Unis, dans une relecture de l'histoire des réseaux informatiques. Le propos est de dépasser les idées reçues sur le cadrage militaire et la quête de l'origine d'internet, tout en ancrant l'argument princeps d'une opposition idéologique entre l'internet politique et l'État administratif. L'autrice relate l'avènement de réseaux informatiques, à partir des années 1950, qui associaient des scientifiques, partageant un vif sentiment anti-bureaucratique, matérialisé dans des discours et des choix de gouvernement par des standards techniques. Avec l'invention du web au CERN, le champ scientifique a légué des institutions et des principes de gouvernance au cyberspace, un réseau qui s'ouvrait, au tournant des années 1990, à d'autres usages et a fourni le terreau d'une mutation idéologique : le cyberlibertarianisme.

La focale du chapitre 2 se dirige vers la France du début des années 1990, en direction des expertises des corps, qui ont alimenté une préférence pour le minitel, un réseau centralisé dans lequel les ingénieurs des communications et les ministères régaliens assuraient la tarification et le contrôle de l'information, contre l'avis de chercheurs de l'Inria et d'une partie de l'élite politique. Au moyen de témoignages, de littérature grise et d'archives en ligne, il « [restitue] les raisons qui poussèrent des pans entiers de l'administration française à freiner le développement d'internet » (p. 77), en rappelant que cette technologie venue des États-Unis faisait craindre d'enfermer le pays dans des choix industriels irréversibles, qu'elle présentait des désavantages fonctionnels et sécuritaires et, surtout, supposait de renoncer à des modèles d'affaires lucratifs, tant pour l'administration que pour les champions nationaux. Dans cet espace contraint, les promoteurs français de l'internet ont critiqué le choix du minitel, y compris en recourant à des pratiques de hackers. Ils ont ainsi explicité un « conflit pour le pouvoir de dire la "raison d'État" » (p. 104), qui recoupait également la défense de modes alternatifs d'intervention de l'État (la régulation économique) et le dessein d'une réforme générale de l'administration et de la concurrence, promue par la Commission européenne.

Dans le chapitre 3, Anne Bellon donne la parole aux « évangélistes », les promoteurs de l'internet dans le champ politique. Grâce à de la prosopographie et de

l'analyse de réseaux, la dynamique conflictuelle qu'elle étudie se mue en une constellation d'acteurs. Ils avaient en commun un « puzzle doctrinal » (p. 137) en faveur de la « cause internet : un espace d'engagement spécifique dédié à promouvoir le développement du nouveau réseau [qui a émergé, en France, au milieu des années 1990], assurant la mise en relation des acteurs publics et privés, des militants et des agents administratifs, autour d'un même projet de transformation sociale par les nouvelles technologies » (p. 150). Cette cause internet ne plaidait donc pas qu'en faveur une « internetisation » de l'État ou de son administration, mais de l'« internetisation » d'un vaste monde porté par de l'enthousiasme et des réseaux, publics et privés, souvent aux marges et séparés par des intérêts professionnels.

Le chapitre 4 est consacré à la manière dont, à partir de 1997, le gouvernement Jospin a tenté de réformer le travail administratif (par l'équipement en micro-ordinateurs, l'instauration d'adresses électroniques et d'administrations de mission) et les modalités selon lesquelles l'État se présente aux publics (supposant une mise en cohérence du web gouvernemental sur le portail service-public.fr, la dématérialisation des procédures et l'ouverture des données). Entrecroisant des entretiens, de la prosopographie, de la littérature administrative avec des archives en ligne, l'auteur fournit une qualification au mot d'ordre de l'époque : « Pour devenir un “acteur” de la société de l'information, l'État doit donc devenir le “lieu” exemplaire d'une utilisation des technologies de réseaux informatiques – l'État internaute – et par là reconquérir une légitimité d'intervention » (p. 169). Ce chapitre soutient la bifurcation entre le récit d'un processus idéologique antagoniste entre l'État et l'internet, vers la néolibéralisation des modes d'intervention, corolaire de l'apaisement du conflit. En effet, « en favorisant la dématérialisation des procédures, le déploiement des technologies de l'information et de la communication est d'abord perçu comme une source d'économie budgétaire et temporelle dans les services [...] [Tandis que] les rapports et les discours sur la réforme de l'État entendent démontrer comment l'internet permet d'introduire au cœur de l'administration une “culture du résultat”, des instruments d'“évaluation et de performance” ainsi que des “gains de productivité” » (p. 182).

Le chapitre 5 illustre une « redéfinition progressive des causes de l'internet à l'aune de la politique sectorielle » (p. 217), à partir du cas de la lutte contre le piratage. En s'appuyant sur une observation participante au cabinet de la ministre de la Culture et des entretiens, l'auteur raconte l'histoire, depuis le début des années 2000, de la préservation des œuvres culturelles du téléchargement illégal, entre technicisation et politisation du débat public, alliances d'activistes et de juristes qui se professionnalisaient. On y découvre la « politisation paradoxale » (p. 227) au Parlement et l'émergence de l'internaute en « nouvelle figure du citoyen » (p. 230), la structuration d'un mouvement exerçant une « vigilance technique » (p. 237) sur les débats, les épineux agencements de l'expertise avant l'affirmation, par de hauts fonctionnaires, d'une « compétence jugée cruciale dans la fabrique des politiques

culturelles numériques : la maîtrise du droit et des manières de bien écrire la loi » (p. 249). C'est ainsi que l'auteur établit que « la politique numérique du ministère ne se fait plus à ses marges, elle s'appuie désormais sur des institutions et des routines bureaucratiques qui consolident finalement le principe d'une régulation forte du secteur dans l'optique d'un soutien aux industries de la création » (p. 255).

Le sixième et dernier chapitre porte sur le « *digital mainstreaming* », soit « l'extension des problématiques numériques aux différents domaines de l'action publique » (p. 262). À partir d'entretiens, de littérature institutionnelle et de prosopographie, il expose la manière dont « les problèmes suscités par le développement de l'internet ont été réfractés [au cours des années 2010] en de multiples politiques sectorielles » (p. 260), à rebours de l'idéologie anti-bureaucratique ou cyberlibertarienne, au point de se mêler à la réforme de l'État. Ce processus historique de dispersion a produit une « dilution dans une politique de transformation numérique [qui, bien que sans corps, sans ministère et sans soutien de collectifs d'internautes a été] étendue à l'ensemble des politiques publiques » (p. 301). Le *digital mainstreaming* se caractérise donc par une institutionnalisation, certes paradoxale, mais qui a rendu possible la victoire de programmes modernisateurs « plus [libéraux] que [libertaires] » (p. 302), dont l'État plateforme, qui multiplie les instruments numériques d'action publique.

L'ouvrage clôt ici une argumentation stimulante sur les mutations de la politique d'internet : de l'opposition idéologique déclarée, au double mouvement d'étatisation de la cause, puis d'inscription dans la réforme de l'État. L'arrimage à la réforme de l'État est intéressant dans la mesure où il participe du processus retour de l'étatisation de la société que Dominique Linhardt nomme, dans *État et société politique*, la « socialisation de l'État », quand bien même il s'agit d'une « [réinterprétation] par des élites économiques et politico-administratives » (p. 311), et donc, pour l'auteur, d'un dévoiement idéologique.

En prolongement, deux éléments appelleraient de nouvelles enquêtes. Premièrement, si les pionniers des réseaux se déclaraient résolument « en dehors de l'État » et ont conçu une gouvernance décentralisée, cela ne fait pas moins d'eux des collectifs fortement étatisés (vivant dans des sociétés à État et dépositaires des représentations collectives mises en forme par l'État, dont des titres universitaires et des salaires encadrés par le droit) et producteurs de savoirs qui ont consacré, dès l'origine, l'informatique en science de gouvernement. De sorte que l'on doit aussi considérer l'hypothèse inverse : la politique de l'internet sous-tendait, dès sa fondation, une vision réformatrice de l'État ; supposant toutefois de ne plus prendre pour acquise l'équation des acteurs selon laquelle : État = administration. Deuxièmement, la métaphore de la toile permet à l'auteur de tenir ensemble des technologies que l'on rassemble aujourd'hui sous le vocable du « numérique » (le terminal d'un minitel et un simulateur en ligne élaboré par une start-up d'État), mais qui n'ont que peu de choses en commun. Une piste étendant le projet de *L'État et la toile* pourrait consister à tracer

l'étatisation des réseaux informatiques à partir des objets techniques et de suivre, de proche en proche, les lignées technologiques et les effets de pouvoir.

Marie Alauzen

LISIS / Université Gustave Eiffel

marie.alauzen@univ-eiffel.fr